

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

## COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 mai 2016 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

\*\*\*\*\*

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 20 mai 2016.

**Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire :** Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André

**Etaient excusés (avec procuration de vote) :**

Mme CADENE-SCHULIK Francine qui a donné procuration à Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE  
Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER

### **Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance**

\*\*\*\*\*

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 03/06/2016 et publiées par affichage le 07/06/2016.

\*\*\*\*\*

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 4.RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE est complété par les résultats de la consultation)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016  
POINT D'INFORMATION : PRÉSENTATION D'UN PROJET DE MÉTHANISATION À WISSEMBOURG
2. CONTRIBUTION AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE SITE
3. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET VILLE
4. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
5. MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE D'ALTENSTADT
6. DEMANDES DE SUBVENTION
  - 6.1. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS
  - 6.2. ASSOCIATION TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG
    - 6.2.1. ENTRETIEN TERRAINS
    - 6.2.2. COURS DE MINI TENNIS
  - 6.3. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG – FRAIS DE DEPLACEMENT
  - 6.4. ASSOCIATION GRES EN TETE
  - 6.5. REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – COURSE “PENTES ET COTES” 2016
  - 6.6. ASSOCIATION ORCHESTRE DE CHAMBRE DE WISSEMBOURG
  - 6.7. ASSOCIATION EX NIHILO

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

- 6.8. ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD
7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES
8. OFFICE DE TOURISME : REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR 2015
9. ECHANGE DE PARCELLES / SCI STEPHMAT 3
10. VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT GUMBERLE / SCI STEPHMAT 3
11. PROJETS DE VENTE OPUS 67 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
12. DÉLIBÉRATION HABILITANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 CONCERNANT L'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL
13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
14. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE
15. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT POUR LA SEML LA MAISON DE L'ALSACE À PARIS
16. UNION DES ASSOCIATIONS DE WISSEMBOURG – REPRÉSENTANTS DE LA VILLE
17. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
18. DIVERS

---

\*\*\*\*Séance publique\*\*\*\*

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016**

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 18 mai 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

POINT D'INFORMATION : PRÉSENTATION D'UN PROJET DE MÉTHANISATION À WISSEMBOURG

## **2. CONTRIBUTION AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE SITE**

Considérant que, suite à la mise en place d'une action de revitalisation sur le territoire de Wissembourg, la société BÜRSTNER a pris l'engagement de contribuer à la création d'emplois sur ce territoire,

Considérant que la société BÜRSTNER propose de concrétiser cet engagement par un concours apporté à la Ville de Wissembourg dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien site Bois de France,

Considérant que le projet de réaménagement vise à rendre ce site, précédemment occupé par l'entreprise BÜRSTNER, indépendant et autonome en termes d'accès et de VRD, que dans ce cadre un certain nombre de travaux sont prévus pour un montant estimé à 175 000 euros HT.

Au titre de ces travaux sont notamment prévus:

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

- la séparation des emprises par la pose d'une clôture et l'organisation d'un nouvel accès,
- la séparation des alimentations en eau et de l'alimentation électrique,
- la création d'un raccordement France Telecom,
- l'installation d'un nouveau système de chauffage,

Considérant que le concours financier versé par le fonds prévu prendrait la forme d'une subvention d'un montant de 125 000 €,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser :

- la signature par M. le Maire d'une convention de financement avec le "fonds BÜRSTNER"
- le lancement des consultations pour les travaux de réaménagement de l'ancien site Bois de France
- la création d'un hôtel d'entreprises dans l'ancien site Bois de France.

### **3. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET VILLE**

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien site Bois de France, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	N° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle
Dépenses d'investissement	21318 fct.020 prog. 652	Travaux bâtiment ancien site Bois de France	0 €	+ 125 000 €	125 000 €
Recettes d'investissement	1328 fct.020 prog. 652	Subvention société BÜRSTNER	0 €	+ 125 000 €	125 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 1.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

### **4. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

#### **4.01. BANQUE POSTALE**

Vu le résultat et la mise en concurrence de six établissements bancaires,  
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix pour et 7 voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle)**

➤ de retenir l'offre présentée par la Banque Postale pour un montant de 1 200 000 € et de contracter cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	1 200 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 0,90 % l'an En tout état de cause et quelque soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Le 20 juin 2016
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 800 €, soit 0,15 % du montant payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,10 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

## **4.02. CAISSE D'ÉPARGNE**

Vu le résultat et la mise en concurrence de six établissements bancaires,  
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix pour et 7 voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle)**

- de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 € et de contracter cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

montant : 1 000 000 €

index de tirage : EONIA

durée : 1 an, à savoir de fin juin 2016 à fin juin 2017

taux d'intérêts : EONIA + marge 0,90 %

périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

frais à payer : commission d'engagement 0,12 %, soit 1 200 € + commission de non-utilisation de 0,15 %

- et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

## **4.03. CRÉDIT AGRICOLE**

Vu le résultat et la mise en concurrence de six établissements bancaires,  
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix pour et 7 voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle)**

- de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole pour un montant de 800 000 € et de contracter cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

montant : 800 000 €

index de tirage : EURIBOR 3 mois moyenné

durée : 1 an, à savoir de fin juin 2016 à fin juin 2017

taux d'intérêts : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 1,10 %

périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

frais à payer : commission d'engagement 0,15 %, soit 1 200 € + frais de dossier 0,10 %, soit 800 €

- et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

## **5. MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE D'ALTENSTADT**

Les tarifs de location de la salle communale sont restés inchangés depuis 2002.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

Suite aux travaux d'extension de la cuisine durant les mois de janvier et février, il semble opportun de réviser les tarifs de location.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de maintenir les différents groupes de locations et d'y appliquer les modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 comme suit :

Groupe	1 jour		2 jours		Matinée ou 18 h et plus	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
1	54 €	60 €	77 €	90 €	54 €	60 €
1 a	Charges		Charges		Charges	
2	122 €	140 €	176 €	200 €	122 €	140 € (*)
3	206 €	230 €	290 €	320 €	206 €	230 € (*)
4	359 €	400 €	496€	550 €	-	
5			Sans facturation			

(\*) pour des occupations ponctuelles et particulières, il sera fait référence au tarif du groupe 1.

Le tarif de location s'entend charges non comprises : chauffage, électricité, assurance (23 €).

## Classement des locations

Groupe 1 : association locale (1<sup>ère</sup> location)

Groupe 1 a : sans location (assemblée générale, association humanitaire, Mont des Oiseaux, enfants inadaptés)

Groupe 2 : particulier local, association locale (2<sup>e</sup> occupation), fête de classe

Groupe 3 : association extérieure, particulier extérieur, entreprise

Groupe 4 : manifestation à but lucratif

Groupe 5 : chorale Ste Cécile d'Altenstadt (repas annuel), sapeurs - pompiers (Ste Barbe), Ville de Wissembourg, Mairie d'Altenstadt, Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, SIVOM de Wissembourg, SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

Une caution de 150 € sera demandée.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **6. DEMANDES DE SUBVENTION**

### **6.1. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS**

Dans le cadre de la location du foyer de l'église Saints Pierre et Paul pour les dons du sang (5

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

collectes annuelles), l'association des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg sollicite le remboursement du coût de la location du foyer pour 2016 ainsi que du coût de la location de la cuisine du foyer pour 2015, soit au total 495 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 495 € à l'association des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg et environs dans les conditions exposées ci-dessus.

## **6.2. ASSOCIATION TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG**

### **6.2.1. ENTRETIEN TERRAINS**

Le Tennis Club de Wissembourg a réalisé en avril 2015 une réfection des 2 terrains extérieurs. En effet, les pores des tapis étaient tellement bouchés que la brique pilée ne pouvait plus s'agripper ce qui usait anormalement la trame du tapis. L'entretien, effectué annuellement par les membres du club, ne suffisait plus : le club a dû recourir à une entreprise avec du matériel spécialisé pour décolmater les fonds des courts.

Coût de l'intervention : 3 042 €

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de la Ville de Wissembourg.

La commission des finances propose unanimement le versement d'une subvention de 1 500 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Tennis Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

### **6.2.2. COURS DE MINI TENNIS**

Dans le cadre des cours de mini-tennis donnés aux élèves de l'école maternelle LESZCZYNSKA pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, et 2014-2015, l'association du tennis club de Wissembourg sollicite le remboursement des frais occasionnés à ce titre soit 858 € (33h X 26 €). Ces frais se composent exclusivement du coût du professeur de tennis mis à disposition par l'association pour dispenser cet enseignement aux élèves.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 858 € à l'association du tennis club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention permettant l'enseignement de ces cours de mini-tennis aux élèves de l'école maternelle LESZCZYNSKA pour la saison 2015-2016.

## **6.3. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG – FRAIS DE DEPLACEMENT**

Dans le cadre de sa participation au championnat de France individuel et par équipe, l'association du Tennis de Table Nord Alsace – Wissembourg a dépensé une somme de 1 976,43 € lors du premier trimestre 2016 pour ses déplacements hors région Alsace de la saison 2015/2016.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention équivalent à 40% du coût des frais de déplacement, soit 790,57 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 790,57 € à l'association de Tennis de Table Nord Alsace – Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

## **6.4. ASSOCIATION GRES EN TETE**

L'association Grès en tête souhaite remettre en place une école d'escalade pour les enfants entre 8 et 16 ans ainsi que pour les adultes débutants. Trois membres de cette association ont été formés à cet effet à l'initiation sur structure artificielle. Cette formation a mis en avant la nécessité de bien gérer les équipements de protection individuelle (boudriers, mousquetons, cordelettes,...) afin de garantir la totale sécurité des utilisateurs.

Ainsi, dans le cadre de la remise en place de l'école d'escalade, cette association sollicite de la Ville de Wissembourg le versement d'une subvention d'équipement destinée à renouveler une partie des équipements de protection individuelle.

Coût de ces équipements : 597 €



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

Les crédits sont prévus à l'article 20421 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime pour le versement d'une subvention d'équipement de 300 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 300 € à l'association Grès en Tête dans les conditions exposées ci-dessus.

## **6.5. REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – COURSE “PENTES ET COTES” 2016**

Dans le cadre des festivités de la Pentecôte 2016, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg a organisé la course populaire “Les pentes et côtes”. Afin d'équilibrer financièrement cette manifestation, cette association sollicite le versement d'une subvention de 3 000 €.

Détail des frais prévisionnels engagés :

Frais de course :	1 900 €
Frais de sécurité :	875 €
Frais de podium :	725 €
Frais divers (pub...) :	<u>2 200 €</u>
TOTAL	5 700 €

Détail des recettes prévisionnelles :

Frais d'inscriptions :	<u>2 700 €</u>
TOTAL :	2 700 €

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et deux abstentions (FISCHER-JUNCK Sandra et ZAIDA Isabelle)** le versement d'une subvention de 3 000 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

## **6.6. ASSOCIATION ORCHESTRE DE CHAMBRE DE WISSEMBOURG**

L'association de l'orchestre de chambre de Wissembourg est formée de musiciens bénévoles. Cette association organise en moyenne 4 représentations par an à Wissembourg. L'entrée de ces concerts est libre.

Pour mener à bien ces représentations, l'association doit acheter des partitions, louer les salles de concert et payer des frais de communication.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime pour le versement d'une subvention de 1 000 €.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association de l'orchestre de chambre de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

## **6.7. ASSOCIATION EX NIHILO**

A l'occasion des animations d'été, l'association EX NIHILO souhaite organiser un spectacle déambulatoire (7 représentations début juillet) qui mettra en valeur le patrimoine architectural Wissembourgeois et qui permettra au public local de découvrir la riche histoire de la Renaissance.

Coût prévisionnel des représentations : 9 000 €

A ce titre, cette association sollicite de la Ville de Wissembourg le versement d'une subvention de 1 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association EX NIHILO dans les conditions exposées ci-dessus.

## **6.8. ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD**

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition des journées franco-allemandes des plantes sauvages comestibles et médicinales qui se sont déroulées du 20 au 22 mai 2016, l'association de la maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord sollicite le versement d'une subvention de 500 € destinée à équilibrer cette manifestation.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 500 € à l'association de la maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord dans les conditions exposées ci-dessus.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

## **7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne ne participe pas au vote) avec vingt six voix pour, une voix contre (FISCHER-JUNCK Sandra) et une abstention (ZAIDA Isabelle) l'octroi de subventions dans les conditions suivantes:**

KIRSCHVINK Pascal	8 Boulevard de l'Europe - WISSEMBOURG	716,10 €
BURCKHARDT Roger	9 Impasse Mozart - WISSEMBOURG	635,50 €
HAINE-FEYEREISEN Evelyne	20 rue de la Haute Vienne - WISSEMBOURG	210,80 €

Mode de calcul : Surfaces visibles du domaine public en m<sup>2</sup> x 3,10 € = montant de la subvention

## **8. OFFICE DE TOURISME : REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR 2015**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le reversement du produit net de la taxe de séjour 2015 à l'Office du Tourisme de Wissembourg et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention financière.

Le montant s'élève à 25 558,17 € et correspond au montant brut de la taxe de séjour communale encaissée par la Ville en 2015 (26 998,17 €) minoré du coût de mise à disposition de la plateforme de déclaration de cette taxe (1 440 €).

Les crédits sont prévus à l'article 7396 fonction 01 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **9. ECHANGE DE PARCELLES / SCI STEPHMAT 3**

Vu l'engagement pour échanger signé par le gérant de la SCI STEPHMAT 3, société civile immobilière dont le siège est à 67160 Wissembourg, 21, faubourg de Bitche, identifié au SIREN sous le numéro 817588486, en date du 17 mai 2016,

Vu les avis de France Domaine,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel Pettikoffer, géomètre à

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

Wissembourg en date du 9 mai 2016,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser la signature de l'acte d'échange entre la Ville de Wissembourg et la SCI STEPHMAT 3 dans les conditions suivantes :**

## **1°) Cession par la SCI STEPHMAT 3**

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Superficie / are</b>	<b>Zonage</b>	<b>Prix €</b>
7F	(2)/285	Village	5,67	1AU2	5.670,00

**La parcelle (2)/285 sera intégrée par la suite dans le lotissement le Gumberle.**

## **2°) Cession par la Ville de Wissembourg**

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Superficie / are</b>	<b>Zonage</b>	<b>Prix €</b>
7F	(4)/286	Village	5,67	1AU2	5.670,00

Les frais d'établissement du procès-verbal d'arpentage ainsi que les émoluments de notaire seront à la charge de la Ville de Wissembourg.

Si le propriétaire des terrains section 7F n° (4)/286 et n° (1)/285 projette de les vendre à la Ville, la cession se fera moyennant le prix de € 1.000,00/are.

Le Maire est autorisé dans les mêmes termes à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'échange.

## **10. VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT GUMBERLE / SCI STEPHMAT 3**

Vu le permis d'aménager déposé en date du 11 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2014 relative à l'engagement de commercialisation et à la fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le procès verbal d'arpentage,

Il est proposé la cession à la SCI STEPHMAT 3, ou à toute autre personne morale ou physique devant se substituer, la vente d'un lot situé dans le périmètre du permis d'aménager du

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

lotissement Gumberle,

Lot n°	Prix HT TAB 11.500 euros		Prix HT Jardin 4.000 euros		superficie totale	Prix de vente total en euros HT
	are	prix	ares	prix		
I 1	8,22*	€ 94.530,00	6,31	€ 25.240,00	14,53*	€ 119.770,00

*\* la contenance exacte sera déterminée par un PVA à intervenir*

La présente cession est assujettie au régime de la TVA sur la marge.

Sous réserve de l'intervention de la signature d'un acte de vente avec les héritiers de la succession MONNE, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle)** d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **11. PROJETS DE VENTE OPUS 67 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par courrier en date du 31 mars 2016, l'Office Public de l'Habitat (OPUS 67) a sollicité l'avis du Conseil Municipal concernant la mise en vente et le prix des logements suivants :

T4 de 74 m<sup>2</sup> situé au 39 rue des Fauvettes (libre d'occupation)

Le logement est proposé au prix de:

74 000 € pour les locataires d'OPUS 67

78 000 € pour les non locataires

T3 de 63 m<sup>2</sup> situé au 50 rue des Fauvettes (libre d'occupation)

Le logement est proposé au prix de:

63 000 € pour les locataires d'OPUS 67

66 000 € pour les non locataires

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'émettre un avis favorable aux projets de vente dans les conditions exposées ci-dessus.

## **12. DÉLIBÉRATION HABILITANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 CONCERNANT L'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL**

Vu

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 23,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un accompagnement de la commune, il est proposé l'intervention d'un psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin (CDG67).

Cette mise à disposition pourra porter sur les missions suivantes :

- Entretien de soutien d'agent en souffrance au travail (difficultés dans le travail, stress, mal-être, violence, addiction, évènements traumatiques, conflits interpersonnels...),
- Médiation entre l'agent et l'entourage professionnel si un problème de communication entraîne des souffrances sur le lieu de travail. L'objectif est d'améliorer les rapports sociaux au travail,
- Aide à la réintégration d'un agent au sein de sa collectivité suite à une absence prolongée due à une dépression ou une souffrance liée au travail,

Le coût de ces prestations est compris dans la cotisation pour la prévention de la santé au travail acquittée par la commune, qui est affiliée au CDG67.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- de faire appel au CDG67 pour la mise à disposition d'un psychologue du travail,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents pour la mise en œuvre de cette collaboration.

## **13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et deux abstentions (TYBURN Jean-Max, Joseph FISCHER) à créer un poste de chef de police municipale permanent à temps complet à raison de 35/35<sup>èmes</sup>, IB 348 – IB 576 pour les fonctions de direction du service de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.**

Le poste complémentaire sera supprimé lors du départ de l'actuel responsable de service.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

## **14. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Il est proposé au Conseil Municipal une évolution de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Les enseignements artistiques mis en place par la Ville de Wissembourg, musique, danse et théâtre, seront regroupés sous la même enseigne : Ecole Municipale des Arts.

Un nouveau projet d'établissement 2016-2020 accompagnera ce changement. Ce projet définit les lignes politiques, pédagogiques et administratives de l'Ecole Municipale des Arts, afin de mieux tenir compte de la vie culturelle du territoire.

Avec ce projet d'établissement sont proposés un nouveau règlement intérieur et des nouveaux tarifs réévalués entre 5% et 15% selon les enseignements. Ces tarifs ont un objectif de clarté et répondent aux impératifs budgétaires.

Ces différents documents prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt six voix pour et trois abstentions (FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle) :**

- le changement de dénomination de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse pour devenir Ecole Municipale des Arts, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016
- le projet d'établissement 2016-2020
- le règlement intérieur
- les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **15. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT POUR LA SEML LA MAISON DE L'ALSACE À PARIS**

La Société d'Economie Mixte Locale (SEML) "La Maison de l'Alsace à Paris" a été créée en 1976 pour exploiter le bâtiment de la Maison de l'Alsace à Paris. Son capital social est de 90 000 € divisé en 30 000 actions d'une valeur de 3 € chacune.

La commune de Wissembourg participe au capital de la SEML à raison de 2 actions.

Dans la perspective de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt cinq voix pour et quatre abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra)** de désigner M. Christian GLIECH, Maire, en tant que représentant de la commune à cette assemblée et de l'autoriser à participer aux décisions dans les limites précisées par le code général des collectivités territoriales.

## **16. UNION DES ASSOCIATIONS DE WISSEMBOURG – REPRÉSENTANTS DE LA VILLE**

L'Union des Associations de Wissembourg ayant modifié ses statuts, désormais la Ville sera représentée au sein de cette association par deux membres seulement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt huit voix pour et une voix contre (FISCHER Joseph)** la désignation de MM. Julien GAUTIER et Boz ABEELACK en

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 mai 2016

tant que représentants de la Ville au sein de l'Union des Associations de Wissembourg.

---

\*\*\*\*Informations\*\*\*\*

---

## **17. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit:

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes:

### **Décisions relatives à la défense des intérêts de la Ville**

**Décision n°008/2016** en date du 27 avril 2016 relative à la désignation de Me BRAND dans le cadre des procédures au fond et en référé devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy (dossiers Bloch contre Ville de Wissembourg).

### **Décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT**

(tableau joint en annexe)

## **18. DIVERS**

- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : vendredi 24 juin
- **Prochaines manifestations** :

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

*Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h15.*